

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, LE 8 JANVIER 2018, À 17 H 15.

Ordre du jour

1. Directeur de l'urbanisme – fin d'emploi

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse Suzanne Dauphin déclare la séance spéciale ouverte à 17 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

001-01-2018

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

1. Directeur de l'urbanisme – fin d'emploi

002-01-2018

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 49-02-2017, monsieur Luc Bossé a été embauché au poste de directeur du Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'il est constaté que monsieur Bossé ne rencontre pas les attentes fixées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal met fin à l'emploi de monsieur Luc Bossé en date du 10 janvier 2018;

QUE, pour bonne et valable considération, le conseil municipal consent à verser à monsieur Bossé une allocation de départ représentant quatre semaines de salaire.

003-01-2018

Levée de la séance

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse